



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21044015

le,

Déposé / Reçu ie

01 AVR. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0437 272 139

Nom

(en entier) : NAPRO

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Boulevard Bischoffsheim 11, 1000 Bruxelles

**Objet de l'acte : Changement du siège - Renouvellement du mandat des administrateurs -
Démission et nomination des administrateurs**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d.d. 13 janvier 2021:

Le conseil d'administration,

- DECIDE de transférer le siège de la Société de Bischoffsheimlaan 11, 1000 Bruxelles à Rue de la Loi 82, 1040 Bruxelles et ce avec effet à partir du premier mars 2021.

- DECIDE de donner par la présente procuration à Mademoiselle Tiffany PHILIPS, Mademoiselle Paula COVANS NAVARRO et Mademoiselle Miruna MARIN, élisant leur domicile à leur adresse professionnelle Avenue du Port 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à BV Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de LEEUW, avec siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, avec droit de substitution afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant les décisions de la Société, y compris signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, et publier les décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d.d. 24 février 2021:

- A l'unanimité des voix, l'assemblée générale annuelle des actionnaires décide de renouveler les mandats de Monsieur Johan SPRUYT et de Monsieur Luc BULKMANS, en tant qu'administrateurs de la société et ce, avec effet immédiat. Les mandats de M. SPRUYT et M. BULKMANS prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2027 et ne seront pas rémunérés.

- A l'unanimité des voix, l'assemblée générale annuelle des actionnaires décide d'approuver la démission de Guy DE SCHRIJVER en tant qu'administrateur de la Société, et ceci avec effet immédiat. La décharge pour l'exercice de son mandat sera donnée lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les états financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

- A l'unanimité des voix, l'assemblée générale annuelle des actionnaires décide de nommer de Monsieur Gert VAN DE WEGHE en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat et ceci pour une période de 6 ans qui prendra fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. Son mandat ne sera pas rémunéré.

Par conséquent, les administrateurs de la Société sont les suivants :

M. Michel LEYSEELE,
M. Johan SPRUYT,
M. Luc BULKMANS, et
M. Gert VAN DE WEGHE.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



- A l'unanimité des voix, l'assemblée générale annuelle des actionnaires décide de donner par la présente procuration à Mademoiselle Tiffany PHILIPS, Mademoiselle Paula COVANS NAVARRO et Mademoiselle Miruna MARIN, élisant leur domicile à leur adresse professionnelle Avenue du Port 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à BV Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan DE LEEUW, avec siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, avec droit de substitution afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant les décisions de la Société, y compris signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, et publier les décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge.

Ad-ministerie SRL
représentée par Monsieur Adriaan DE LEEUW
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).